



# Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Activités Pour Tous et Sports Collectifs « Mention Rugby à XV »

## Organisme de formation :

CFA Omnisports Ile de France  
UFA-Fédération Française de Rugby

## Lieu de Formation:

Académie fédérale de formation-Centre National de Rugby  
3/5 Rue Jean de Montaigu 91460 MARCOUSSIS

## Le métier

Le titulaire du BP JEPS APT et Sports Co. mention rugby à XV exerce en autonomie son activité d'animation en concevant et conduisant de manière autonome des projets et des prestations d'animations sportives dans le champ de sports collectifs et de l'activité pour tous :

- Il est responsable au plan pédagogique.
- Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge
- La responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure

## Type de formation :

Formation organisée en APPRENTISSAGE entre l'UFA et la structure d'accueil (club, association, comité).

Le stagiaire, dans la structure d'alternance, devra être en situation d'encadrement.

## Conditions d'accès à la formation

- être âgé de plus de 18 ans et de moins de 26 ans
- être titulaire de l'AFPS ou de la PSC1 ou d'un titre équivalent.
- satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation, à savoir :
  - Pour l'APT:
    - test d'habileté motricité
    - Luc Léger
  - Pour le Sport Collectif:
    - Test d'habileté motrice en opposition

Sont dispensés d'attester d'une expérience d'encadrement d'équipe les personnes titulaires:

- du Brevet Fédéral « Ecole de Rugby »

Sont dispensés de l'ensemble des exigences préalables les personnes titulaires:

- du Brevet Fédéral « Entraîneur » ou « Entraîneur de Jeunes »
- du BPJEPS Sports Collectifs, mention rugby à XV
- du BEES 1<sup>er</sup> degré Rugby à XV

- satisfaire aux épreuves de sélection

## Contenu des épreuves de sélection

- épreuves écrites
- entretien sur le projet professionnel

## Contenu de la formation

15 Unités Capitalisables pour le brevet bi qualifiant :

- UC1, 2, 3 et 4 transversales
- UC5, 6, et 7 de spécialités pour chaque brevet
- UC8, et 9 de mentions pour chaque brevet
- UC10 d'adaptation

## Certification

Diplôme professionnel de niveau IV, délivré par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

## Calendrier de la formation

Inscription avant le	Epreuves de sélection	Positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Durée totale	
					En centre	En structure
10 Août 2008	1, 2 et 3 Septembre 2008	15 au 19 Septembre 2008	1 Septembre 2008	18 Décembre 2009	700h	1190 h
					1890 h	

### Coût de la formation

Formation gratuite pour le stagiaire et l'employeur  
Cf. Document « modalités de l'apprentissage

### S'informer, s'inscrire

Le dossier d'inscription est à retirer sur le site de la FFR ou l'académie fédérale de formation, auprès de :

Sandrine POULOUIN Tel: 01 69 63 64 61 - [spoulouin@ffr.fr](mailto:spoulouin@ffr.fr)

Ou Julien TREHARD Tel: 01 69 63 64 28 [jtrehard@ffr.fr](mailto:jtrehard@ffr.fr)

Il sera adressé au Centre national de Rugby -Académie fédérale de formation accompagné de tous les documents demandés au plus tard le jour de la clôture des inscriptions, le 10 Août 2008.

L'inscription sera enregistrée , dès réception du dossier complet.

Pour entrer en formation, le candidat devra justifier :

- d'une affiliation à un régime de protection sociale
- d'une assurance en responsabilité civile

### Coordonnateur de la formation

Max GODEMET tel: 06 08 88 76 29 [mgodemet@ffr.fr](mailto:mgodemet@ffr.fr)

### Responsable pédagogique

Bruno STOLORZ Tel: 06 75 08 07 00 [bstolorz@ffr.fr](mailto:bstolorz@ffr.fr)

### Suivi pédagogique

Julien TREHARD Tel : 06 60 48 74 54 [jtrehard@ffr.fr](mailto:jtrehard@ffr.fr)

### Secrétariat administratif

Sandrine POULOUIN Tel. 01 69 25 64 61 [spoulouin@ffr.fr](mailto:spoulouin@ffr.fr)

### Centre National de Rugby

3/5 Rue Jean de Montaigu 91460 MARCOUSSIS

Tel accueil : 01 69 63 64 65



# BPJEPS APT-RUGBY

## **DOSSIER DE CANDIDATURE**

Fédération Française de Rugby  
Académie Fédérale de Formation  
UFA  
3-5 Rue Jean de Montaigu  
91460 MARCOUSSIS  
Tel : 01 69 63 64 61 [spoulouin@ffr.fr](mailto:spoulouin@ffr.fr)  
Tel : 01 69 63 64 28 [jtrehard@ffr.fr](mailto:jtrehard@ffr.fr)

NOM : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Tél. : ..... Portable : .....  
Mail : .....



Date de naissance : .....  
Lieu de naissance : ..... Nationalité : .....  
Dernier diplôme obtenu et année d'obtention : .....  
Distance domicile / UFA : ..... Km

**SPORT PRATIQUE A HAUT NIVEAU**

Rugby  
 Autre (à préciser) : .....  
Nom du club actuel : ..... Niveau : .....  
Nom et numéro de téléphone de l'entraîneur ou du dirigeant : .....  
.....  
Nombre d'entraînements par semaine : .....  
Niveau de compétitions :  Départementale  Régionale  Nationale

**SITUATION AU MOMENT DE L'INSCRIPTION**

Lycéen (préciser : la classe et l'établissement scolaire) .....  
.....  
 Etudiant (préciser : cursus et établissement) .....  
.....  
 Demandeur d'emploi  Salarié  
Dernière classe fréquentée : .....  
Dernier établissement fréquenté : .....  
 Autre situation (préciser) : .....

**FORMATION SOUHAITEE (ne cocher qu'une seule case)**

BPJEPS bi qualifiant APT- RUGBY (**B**revet **P**rofessionnel de la **J**eunesse, de l'**E**ducation **P**opulaire et du **S**port Bi qualifiant option **A**ctivités **P**hysiques pour **T**ous et Sports Collectifs mention Rugby)  
 DEJEPS (**D**iplôme d'**E**tat de la **J**eunesse, de l'**E**ducation **P**opulaire et du **S**port, spécialité perfectionnement sportif mention Rugby)

**CONTACT EVENTUEL AVEC UNE ENTREPRISE D'ACCUEIL**

Non  Oui (laquelle ?) : .....

**PIECES A FOURNIR**

**Formation BPJEPS Bi qualifiant  
APT Sports Collectifs Mention RUGBY**

Nom : .....Prénom : .....

- La fiche de renseignements .....
- La fiche d'engagement de l'entreprise ou le contrat signé .....
- 4 photographies d'identité récentes .....
- 1 photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport .....
- 1 photocopie de votre carte de séjour (pour les étrangers) .....
- 1 copie du certificat individuel de l'appel de préparation à la défense .....
- 1 copie de l'attestation de recensement .....
- 1 photocopie de la licence sportive (saison 2008/2009) .....
- 1 certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport .....
- 1 attestation d'assurance pour votre responsabilité civile .....
- 1 photocopie du PSC1 ou équivalent .....

**Les pièces cochées ci-dessus seront à nous remettre impérativement**

**A retourner à :**

Académie Fédérale de Formation-UFA  
3-5 Rue Jean de Montaigne 91460 MARCOUSSIS  
A l'attention de Julien TREHARD (jtrehard@ffr.fr)

**Pour le 10 Août 2008**

**LES MODALITES DE L'APPRENTISSAGE**

Fédération Française de Rugby- Académie Fédérale de Formation- UFA  
3-5 Rue Jean de Montaigne 91460 MARCOUSSIS Tel : 01 69 63 64 61 Spoulouin@ffr.fr

## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage a pour but de donner, à des jeunes de 16 à 25 ans, une formation générale théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre homologué.

Cette formation en alternance, généralement d'une durée de 2 ans, permet au jeune d'obtenir :

- un **diplôme**
- un **salaire**
- une **expérience professionnelle**

L'alternance entre l'UFA et l'entreprise est différente selon le diplôme préparé.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail particulier :

- la formation fait partie intégrante du contrat de travail,
- l'apprenti est rémunéré selon le tableau ci-dessous :

Année contrat	AGE DE L'APPRENTI		
	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans
1 <sup>ère</sup>	25%	41%	53%
2 <sup>ème</sup>	37%	49%	61%
3 <sup>ème</sup>	53%	65%	78%

### Rémunération en fonction d'un pourcentage du SMIC.

- les entreprises sont totalement (- de 10 salariés) ou partiellement (+ de 10 salariés) exonérées des charges sociales.

L'apprenti a le statut de salarié, il ne dispose plus des congés scolaires mais bénéficie de congés payés légaux.

La formation est gratuite pour l'employeur et l'apprenti.

## LES OBLIGATIONS

OBLIGATIONS	L'APPRENTI	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Exécuter le travail confié par l'employeur.</li> <li>▪ Se préparer et se présenter à l'examen.</li> <li>▪ Suivre les cours avec assiduité.</li> </ul>
	L'EMPLOYEUR	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attribuer un tuteur qualifié.</li> <li>▪ Effectuer les déclarations obligatoires afin que l'apprenti bénéficie des lois sociales en vigueur.</li> <li>▪ Payer le salaire.</li> <li>▪ S'engager à faire suivre la formation dispensée par l'UFA et assurer la formation pratique.</li> <li>▪ Prendre part aux activités destinées à coordonner l'enseignement dispensé à l'UFA.</li> </ul>
	LE CFA (UFA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer la formation.</li> <li>▪ Assurer la coordination entre la formation qu'il dispense et celle en entreprise.</li> </ul>

## LES MODALITES ADMINISTRATIVES DU CONTRAT

### 1°) Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage doit être déposé dans les 5 jours après la date d'embauche de l'apprenti au service d'enregistrement. A défaut, il devient un contrat de droit commun à durée indéterminée ; les charges sociales sont alors dues et le salaire minimum est le SMIC.

### 2°) Les pièces à fournir

- Le maître d'apprentissage doit justifier de son aptitude à encadrer l'apprenti en fournissant :
  - une photocopie de son diplôme,
  - une attestation prouvant son expérience professionnelle dans la branche d'activité (minimum 3 ans).
- L'apprenti, comme tout autre salarié, doit passer une visite médicale d'embauche auprès de la médecine du travail. La fiche médicale d'aptitude devra accompagner le contrat d'apprentissage.

### 3°) L'enregistrement du contrat

L'ensemble des documents demandés doit être remis au CFA qui, après signature, les adressera :

- à la DDTE (Direction Départementale du Travail et de l'Emploi) du département de l'entreprise pour les associations,
- à la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) pour les entreprises immatriculées au registre du commerce et des sociétés.

## LES AIDES VERSEES A L'ENTREPRISE D'ACCUEIL

Une réforme du contrat d'apprentissage a été mise en place. Elle porte sur l'attribution de primes et d'un crédit d'impôt. Les primes sont réglées par le Conseil Régional et peuvent varier d'une région à une autre.

### ⇒ Prime

Toute entreprise embauchant un jeune en contrat d'apprentissage perçoit, si l'apprenti est assidu en formation, une prime de base de 1.000 euros par an minimum.

#### **Pour la région Ile-de-France**

La prime allouée est de 1.200 euros par an.

A cette prime de base, peuvent s'ajouter des majorations :

- **300 euros / an pour entreprises de – de 250 salariés**
- **500 euros / an pour un apprenti de + de 18 ans entrant en formation BAPAAT**
- **500 euros / an pour un apprenti de + de 20 ans entrant en formation BEES ou BPJEPS**
- **500 euros / an pour un apprenti de + de 22 ans entrant en formation LICENCE ou MASTER STAPS.**

### ⇒ Crédit d'impôt

Les entreprises imposées sur l'impôt sur les sociétés d'après leur bénéfice réel bénéficient d'un crédit d'impôt de 1.600 euros par apprenti et par an.

Le crédit d'impôt est proportionnel à la durée du contrat.